



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024

N° 2024/11

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 095-219504800-20240404-DEL202411-DE



Date de convocation  
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Votants : 26

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Evelyne DURET, Michel ARMAND, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Frédérick FÉZARD, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Evelyne DURET, Michel ARMAND, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Michel DAMERVAL, Frédérick FÉZARD, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Émilie PORTIER, Didier PONNET

**ABSENTS :** Caroline CHAZAL-MATHIEU

François KISLING a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Vote des subventions 2024 aux associations**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57D ;

**VU** la délibération n° 2024-02 du 29 février 2024 sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 ;

**VU** le budget primitif 2024 ;

**VU** l'avis de la commission sports, équipements sportifs et vie associative du 11 mars 2024 ;

**VU** l'avis de la commission des finances du 21 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de se prononcer de façon formelle sur l'attribution des différentes subventions versées à des organismes extérieurs ;

**CONSIDÉRANT** les demandes des associations, les propositions de la commission sports, équipements sportifs et vie associative ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal qui sont élus Président ou membre du bureau des associations subventionnées par la commune ne doivent pas prendre part au vote ;

Sur exposé de Philippe TOUZALIN, Maire-adjoint chargé des sports – Équipements sportifs et Tissu associatif et sur proposition de M. le Maire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**À L'UNANIMITÉ,** Dominique MOURGET ne prenant pas part au vote,

➤ **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2024 :

Nom de l'association	Vote du conseil municipal
AREJ (Sauvegarde de l'Église de Jouy-le-Comte)	2 000 €

**À L'UNANIMITÉ,** Philippe TOUZALIN ne prenant pas part au vote,

➤ **VOTE** l'octroi de la subvention suivante pour l'année 2024 :

Nom de l'association	Vote du conseil municipal
Val d'Oise Aviron	500 €

**À L'UNANIMITÉ,**

➤ **VOTE** l'octroi des subventions suivantes pour l'année 2024 :

Nom de l'association	Vote du Conseil municipal
ACAP	500,00 €
Anciens sapeurs pompiers du Val-d'Oise	- €
Arc Loisir Club	1 500,00 €
ASVO Water Polo	500,00 €
Athlétique Club L'Isle-Adam	500,00 €
Chœurs Vallée Sausseron	250,00 €
CPCLC	6 000,00 €
CPCLC subvention exceptionnelle	42 000,00 €
Festival parc aux étoiles Nesles-la-Vallée	- €
FSE chorale du collège Les Coutures	350,00 €
Gymnastique Volontaire	350,00 €
Muy Thai Boxing	4 000,00 €
Randonnées Nature Découverte Adamoise	- €
Théâtre Butry	200,00 €
UNC (Anciens Combattants)	800,00 €

Sur proposition de M. le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**À LA MAJORITÉ, 17 voix contre, 6 voix pour et 3 abstentions,**

➤ **N'ACCORDE pas** l'octroi de la subvention pour l'année 2024 :

Nom Association	Proposition	Vote du Conseil municipal
Parmain Athlétique Club	3 000,00 €	0,00 €

**À L'UNANIMITÉ,**

- **VOTE** l'octroi des subventions suivantes pour l'année 2024 :

Pour les coopératives scolaires :

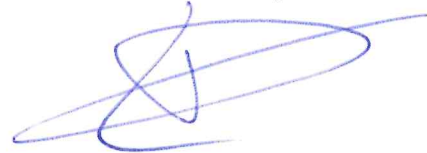
- Classes maternelles : 246,75€/classe et 15,75€/enfant
- Classes élémentaires : 278,25€/classe et 18,90€/enfant

Soit une enveloppe de 15 398,25€ en fonction du nombre d'enfants scolarisés au 01/01/2024, dans les écoles de Parmain.

*« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».*



**Loïc TAILLANTER,**



**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**